

## La situation juridique des personnes étrangères en contexte d'enfermement

**Durée :** 3.00 heures (0.5 jour)

### Profils des stagiaires

- Juristes et avocat·es
- Professionnel·les du travail social (assistantes et assistants sociaux, conseillères et conseillers en économie sociale et familiale, éducatrices et éducateurs spécialisés...)
- Bénévoles et militant·es au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères

### Prérequis

- Avoir une pratique concrète d'accompagnement des personnes demandeuses d'asile dans leurs démarches administratives et juridiques
- Et/ou Disposer d'une formation juridique

### Type de formation

- Formation uniquement en Intra
- En présentiel, distanciel ou hybride en fonction des besoins de la structure et des possibilités du Gisti

### Accessibilité de la formation

- La formation est réservée aux structures qui souhaitent la proposer à leurs équipes. Le contenu et les modalités de la formation (thèmes étudiés, nombre de jours de formation, rythme de la formation) sont alors définis en concertation avec la structure demandeuse en fonction de ses besoins et de ses contraintes. Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande.
- Pour toute demande de formation intra-structure, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti afin d'étudier ensemble sa faisabilité.

### Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant·es seront capables de :

- Connaître la typologie des lieux dans lesquels les personnes étrangères peuvent être enfermées
- Comprendre les motifs d'enfermement en fonction des situations juridiques des personnes étrangères
- Identifier les recours possibles auprès des instances juridictionnelles dédiées et les associations pouvant les accompagner dans ces démarches
- Comprendre les conséquences des décisions émises par ces instances sur le parcours des personnes étrangères

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de juristes et d'avocat·es spécialisé·es en droit des étrangers. Chacun·e intervient sur la thématique dont il ou elle a l'expertise et s'attache à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit et de ses évolutions.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources peuvent être mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. Le formateur adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Un questionnaire de post-formation est envoyé aux stagiaires afin d'évaluer leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la formation vécue ainsi que d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation. L'équipe pédagogique se saisit des résultats du questionnaire pour améliorer les prochaines sessions.
- Une feuille d'émargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

**Contenu de la formation**

- **Introduction : L'enfermement administratif**
- **La Zone d'Attente (ZA)**
  - Définition du lieu
  - Motifs d'enfermement (la non-admission sur le territoire)
  - Droits et garanties
  - Durée de l'enfermement et contrôle du juge judiciaire (délais, modalités)
  - Identification et rôles des structures présentes
- **Le Centre de Rétenion Administrative (CRA)**
  - L'antichambre du CRA: la retenue pour vérification du droit au séjour
  - Définition du lieu
  - Motifs d'enfermement (les mesures d'éloignement : OQTF et IRTF)
  - Droits et garanties
  - Durée de l'enfermement, recours et contrôle du juge judiciaire (délais, modalités)
  - Identification et rôles des structures présentes
- **Les Locaux de Rétenion Administrative (LRA)**
  - Définition du lieu
  - Spécificités
- **Les lieux informels d'enfermement administratif**
  - Lieux d'enfermement à la frontière intérieure terrestre
  - Véhicules de transfert des personnes retenues
  - Lieux d'exécution de la mesure d'éloignement : aéroports, passerelles, avions...
- **Les lieux de détention**
  - Particularités de l'incarcération des personnes étrangères
  - Articulation de l'incarcération avec le placement en CRA

Date de la dernière mise à jour du document : 14/12/2023